



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

**CENTRE UNIVERSITAIRE D'ÉTUDE
DES PROBLÈMES DE L'ÉNERGIE**

Bâtiment A – Battelle, Route de Drize 7 | CH-1227 Carouge
Tél. 022 379 06 61 | Fax 022 379 06 39

CYCLE DE FORMATION 2004/2005

et

SÉMINAIRE "ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT"

Andras PALASTHY

Consultant

**L'Europe de l'électricité et la Suisse :
le cadre réglementaire**

jeudi 10 mars 2005 à 17h.15

Auditoire D 185 - Bâtiment D - Battelle
7, route de Drize
1227 Carouge

PROCHAINS SÉMINAIRES :

Jeudi 7 avril 2005 à 17h.15

Production et transport : les nouvelles technologies du nucléaire, P. Hardegger, Paul Scherrer Institut

Jeudi 21 avril 2005 à 17h.15

Production et transport : capture et stockage du CO₂, R. Ducroux, CIRENE

Jeudi 12 mai 2005 à 17h.15

Energie et aménagement du territoire, (orateur à confirmer)

Jeudi 26 mai 2005 à 17h.15

Urbanisme : Villes denses et réparties (titre provisoire), J. Acebillo, Académie de Mendrisio

Jeudi 9 juin 2005 à 17h.15

Développement socio-économique : sécurité des approvisionnements électriques, réorganisation des marchés et énergies renouvelables, F. Romerio, CUEPE

L'orateur

Andras Palasthy effectue actuellement un travail de recherche au sujet des projets d'intégration de la Suisse au marché intérieur de l'électricité de l'Union Européenne. Titulaire du brevet d'avocat, d'une maîtrise en droit communautaire (LL.M.Eur.), ainsi que d'une maîtrise en droit international des affaires (MIBL), il est collaborateur externe du CEJE (Centre d'Etudes Juridiques Européennes de l'Université de Genève) ; il a notamment travaillé auprès du secrétariat de la Commission de la concurrence, au sein du service chargé de la surveillance des marchés de l'énergie.

La conférence

La réglementation du secteur de l'électricité est une matière qui devient de plus en plus complexe. En Europe, l'activité des fournisseurs d'énergie est soumise à d'importantes contraintes juridiques qui découlent à la fois du droit international et des droits nationaux. Avec la libéralisation des marchés, le nombre et la densité des instruments législatifs applicables au secteur ne cesse d'augmenter, au point qu'il devient difficile de se tenir à jour. La réglementation poursuit des objectifs multiples, lesquels sont parfois contradictoires : promotion de la concurrence, sécurité de l'approvisionnement, protection de l'environnement, etc.

L'exposé se concentre sur les règles en vigueur dans la Communauté Européenne et les projets de rapprochement de la Suisse. Dans l'Europe communautaire, la réglementation du secteur est intimement liée à la création du « *marché intérieur* », soit un espace où les facteurs de production doivent pouvoir circuler librement; elle a connu un important saut qualitatif le 19 février 1999 avec l'entrée en vigueur de la Directive n° 96/92, qui consacre l'ouverture des marchés dans l'UE. En Suisse, un projet de loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl), publié en décembre 2004, est sur le point d'être débattu au Parlement. L'UE et la Suisse ont par ailleurs d'ores et déjà entamé des discussions en vue d'intégrer le marché suisse au « *marché intérieur* ».

Tram 13, environ 20 minutes depuis la Gare, ou tram 12 depuis le centre ville, arrêt Rondeau de Carouge.